



TERMES DE RÉFÉRENCE

Nom du projet	Tulinde Haki na Mazingira Zetu
Titre	Consultant national Avocat-conseil
Sous la responsabilité de	Chef de projet Tulinde
Lieu de travail	Bukavu
Période de la consultance	Du 30 avril au 30 septembre 2024.

OBJECTIF DE LA CONSULTANCE

Le programme pays d'International Alert en RDC recherche un Consultant national Avocat-conseil expérimenté pour son projet « 88o**Tulinde Haki na Mazingira Zetu** » (**Protégeons nos droits et notre environnement**) sous la direction du consortium Wildlife Conservation Society (WCS).

Il s'agit d'un projet de quatre ans ancrée autour de trois zones protégées qui contribueront à la campagne de l'USAID pour l'autosuffisance et la résilience sociale en RDC.

Le projet vise à renforcer les droits des populations autochtones dans les zones situées autour du parc national de Kahuzi Biega (Sud-Kivu), de la réserve de faune d'Okapi (Ituri) et de la réserve de faune de Kabobo (Tanganyika).

L'objectif du projet est que les populations autochtones aient un meilleur accès à leurs droits culturels, environnementaux, politiques et socio-économiques grâce à la gestion participative des zones protégées, à une meilleure cohésion sociale et à l'autonomisation pour accéder à leurs droits et les exercer. Quatre résultats intermédiaires sont prévus :

- Résultat intermédiaire (RI) 1 : Donner aux peuples autochtones les moyens d'exercer leurs droits, de participer aux processus décisionnels qui les concernent, de pratiquer un développement autodéterminé, et de protéger et promouvoir leur patrimoine culturel.
- Résultat intermédiaire (RI) 2 : Promouvoir l'amélioration du dialogue intercommunal et de la collaboration entre les IPLC dans et autour des zones protégées ciblées.
- Résultat intermédiaire (RI) 3 : L'accès équitable aux services sociaux qui répondent aux besoins documentés des IPLC dans et autour des aires protégées est amélioré, soutenu et reconnu comme un droit universel par toutes les parties prenantes ;
- Résultat intermédiaire (RI) 4 : Améliorer l'économie rurale des IPLC dans et autour des zones protégées par la mise en œuvre d'interventions économiques adaptées aux besoins et aux compétences des femmes, des hommes et des jeunes.

Pour atteindre le premier résultat intermédiaire, le projet offrira un soutien limité en matière d'accès à la justice aux membres de la communauté des peuples autochtones (PA). Le projet mesurera le pourcentage de membres de la communauté des PA qui savent où ils peuvent demander de l'aide pour des services psychosociaux et juridiques/droits de l'homme. Lors de la consultation de la communauté au cours du processus de cocréation, les représentants des PA ont

noté à plusieurs reprises qu'ils n'ont pratiquement aucun accès aux systèmes de soutien pour réparer les injustices. Le consortium reconnaît que le renforcement de l'accès à la justice est de première importance pour les communautés autochtones et non-autochtones qui ont été consultées lors de la conception du projet.

Avec cette consultance, International Alert cherche à engager un avocat spécialisé pour piloter le soutien à la réparation des injustices, et créer un cadre pour un fonds de défense juridique qui pourrait être capitalisé par les fondations des droits de l'homme. Les fonds seront mis à la disposition des organisations locales de PI pour soutenir un nombre limité d'affaires judiciaires, par exemple en fournissant un accompagnement au niveau provincial et des conseils généraux. Plus particulièrement, les juristes et le personnel du projet aideront les PA à obtenir des certificats de naissance, qui sont essentiels pour demander justice, accéder au marché du travail¹ et obtenir des passeports et une éducation supérieure. Au cours de la phase de démarrage (Y1Q1-2), le projet cherchera également à savoir quels autres projets sont en cours dans la région qui pourraient fournir un soutien judiciaire plus holistique aux communautés autochtones et non-autochtones vivant dans les zones ciblées et cherchera à mettre en place un mécanisme de référence.

Par le biais de consultations, le projet esquissera le plan d'un fonds de défense juridique qui pourrait être étendu pour accompagner les PA à plus long terme.

Ce consultant travaillera en étroite collaboration et sous la responsabilité du chef de projet Tulinde et sous l'appui des orientations du Coordinateur adjoint de projet (DCOP). Il (elle) devrait pouvoir travailler à partir du bureau de Bukavu, où se trouve le siège des principales opérations du projet.

Principaux résultats attendus

1. Soutien à la conception des activités d'accès à la justice dans le cadre du projet.

- En collaboration avec le chef de projet, réaliser une cartographie des autres projets en cours dans les zones du projet, y compris ce sur quoi ces projets travaillent, comment ils contribuent aux résultats attendus de ce projet, quelles zones ils couvrent, comment ils garantissent un accès équitable pour les populations autochtones, quelles sont les possibilités de référer des cas à ces projets en étudiant les Barrières – obstacles endogènes et exogènes, et aussi en insinuant quel devrait être le créneau spécifique sur lequel l'activité Protégeons nos droits et notre environnement devrait se concentrer.
- Développer une base de données d'autres projets et services étatiques et non étatiques vers lesquels les cas peuvent être orientés ou référés (leurs capacités, qualité, conditions d'accès et éventuelles lacunes)
- En consultation avec les différentes communautés indigènes opérant dans les zones ciblées par le projet, développer une procédure opérationnelle standard (SOP) qui identifie les voies pour que les cas soient référés au projet, ce que le projet peut offrir en termes de service et comment les cas peuvent être référés à d'autres projets et services offerts dans la région.

¹ Selon le code du travail en vigueur en RDC, le candidat doit présenter son Acte de naissance.

2. Les procédures opérationnelles standard sont établies pour aider les PA à obtenir des certificats de naissance.

- En collaboration avec les partenaires du consortium, établir une procédure opérationnelle standardisée sur la manière dont le projet aidera les populations autochtones à obtenir des certificats de naissance et autres documents juridiques civils clés.
- Travailler avec les partenaires du consortium pour développer des produits de communication qui peuvent être utilisés dans les communautés ciblées pour expliquer comment accéder aux documents juridiques clés dont ils ont besoin pour l'emploi et l'accès aux services (le rôle spécifique du consultant est d'assurer la qualité de ces documents et de veiller à ce qu'ils communiquent des informations exactes de manière efficace).
- Développer des outils et produits qui sont adaptés et accessibles aux peuples autochtones

3. Formation des membres du consortium réalisée sur la manière d'offrir un soutien efficace en matière d'accès à la justice.

- Sous l'appui du chef de projet, élaborer et dispenser une formation de 2 à 3 jours pour tous les partenaires du consortium chargés de soutenir les activités d'accès à la justice pour les PA ; la formation devrait être axée sur les moyens appropriés d'aider les communautés de PA à faire valoir leurs droits et sur la manière d'assurer la normalisation de la qualité du soutien offert par le consortium dans les différentes zones géographiques.

4. Un schéma directeur est établi pour le fonds de défense juridique

- En collaboration avec le chef de projet et sous l'appui de DCOP, élaborer en français une stratégie et en se fondant sur des consultations menées auprès de partenaires locaux, d'acteurs non étatiques de la justice, d'acteurs gouvernementaux et de membres et dirigeants de la communauté IP, ainsi que d'autres organisations/projets travaillant sur cette question dans la même région.
- Le plan doit proposer une stratégie pour la mise en place du fonds de défense juridique et identifier comment les bénéficiaires du fonds doivent être identifiés, quels types de services et de soutien que ces fonds pourraient couvrir, et établir un système de fonctionnement qui soit approprié aux bénéficiaires prévus des fonds ainsi qu'au consortium mis en place. Le consultant doit présenter le plan au consortium et à l'USAID dans le cadre d'un atelier, recueillir les réactions et ajuster le plan de sorte qu'à partir de la troisième année du projet, il puisse servir à soutenir l'accès à la justice par le biais du fonds.
- Sous l'appui de chef de projet, animer 1 atelier d'un jour pour valider le schéma directeur pour le fonds de défense juridique

2. PERIODE DE LA CONSULTANCE

Les activités de cette consultance iront donc du 30 avril au 30 septembre 2024. Le consultant soumettra un plan de travail avec des dates précises qui seront convenues au début de la consultance.

3. PROFIL DU CONSULTANT

- Diplôme de Licence en droit public avec un accent sur l'accès à la justice et aux mécanismes juridiques des groupes marginalisés, et plus particulièrement sur les droits juridiques des populations autochtones, études sur la consolidation de la paix et les conflits, sciences

politiques, autres sciences sociales (anthropologie, sociologie, etc.) ou autre domaine étroitement lié au travail requis.

- Expérience de travail et connaissance approfondie du contexte de conflit dans l'est de la RDC
 - Au moins 7 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets d'accès à la justice, avec un accent particulier sur les groupes marginalisés ayant accès au système judiciaire.
 - Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'inclusion sociale, de la recherche et de l'analyse des conflits ;
 - Maîtrise du français (oral et écrit)
 - Compétences orales et écrites de niveau professionnel en anglais
-
- Connaissance des approches sensibles au genre et aux conflits, et expérience de leur mise en œuvre dans des projets de développement, d'aide humanitaire et/ou de consolidation de la paix
 - Expérience avérée dans la rédaction des notes et des rapports sur la situation juridique en RDC.
 - Expérience avérée dans l'organisation de séances d'information sur la justice et les conflits.
 - Ne pas être un membre actif d'un parti politique

4. COMMENT POSTULER

Les candidats intéressés par le présent appel d'offre peuvent soumettre à International Alert_un dossier contenant :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) Un CV à jour (Maximum 3 pages)
- 3) Trois (3) références des organisations pour lesquelles le consultant a déjà réalisé un travail similaire.
- 4) Fournir tout autre document non sollicité tel que la carte ONEM, copies de diplômes, attestations diverses ; disqualifiera automatiquement les candidats qui les attacheront à leur dossier.

Les manifestations d'intérêt pour cet appel doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : DRC.Office@international-alert.org en copiant, dmusafiri@international-alert.org ; au plus tard le

03 avril 2024

N.B. Seuls les candidats ayant soumis les dossiers complets et ayant répondu au profil attendu seront contactés pour la suite du processus

Fait à Bukavu, le 20 mars 2023

LA DIRECTION

